ANNEXE C - CONDITIONS PARTICULIÈRES POUR L'EXTENSION .FR

version 1,0 du 30 mai 2006

En complément des conditions générales d'enregistrement de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine dans l'extension .FR supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi, ainsi qu'un lexique, sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de Notre Site Web. Les termes employés dans les présentes conditions particulières commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les conditions générales d'enregistrement de noms de domaine chez Gandi, sauf définition particulière ci-après. Ainsi, notamment, « Vous » désigne le client propriétaire du nom de domaine et « Nous » désigne Gandi.

Vos contrats en cours sont en outre accessibles à l'aide de Vos Codes d'accès à l'adresse http://www.gandi.net/admin/contracts/.

Article C1- Autorité de tutelle et Registre

Le schéma ci-après Vous présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .FR:

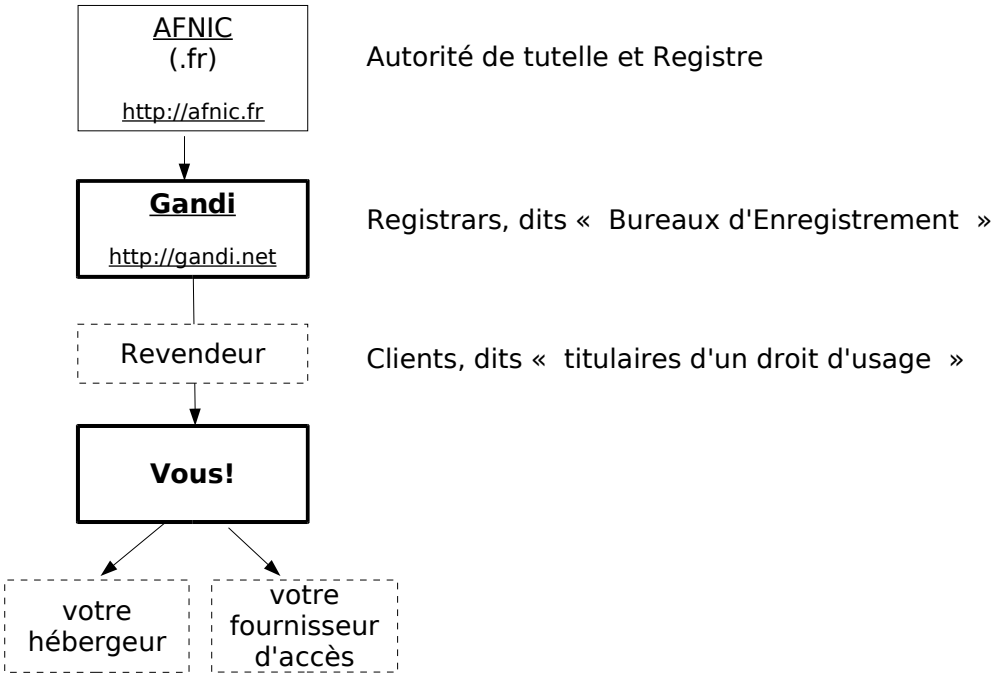

Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les noms correspondants.

Article C2- Conditions d'enregistrement

Conformément aux conditions générales d'enregistrement de noms de domaine chez Gandi, la règle appliquée pour l'enregistrement de noms de domaine sous l'extension .FR est, par défaut, celle du « *premier arrivé, premier servi* », sauf exception posée par l'AFNIC (par exemple termes interdits ou réservés).

Vous déclarez et garantissez que Votre nom de domaine respecte les droits des tiers et les lois et règlements en vigueur ainsi que les règles propres à cette extension, consultables aux adresses suivantes:

http://www.afnic.fr/obtenir/chartes/nommage-fr (Charte de nommage)
http://www.afnic.fr/obtenir/chartes/fondamentaux (termes interdits et réservés)

http://www.afnic.fr/obtenir/chartes/nommage-fr/annexe-sectoriels (domaines sectoriels)
http://www.afnic.fr/obtenir/chartes/nommage-fr/annexe-descriptifs (domaines descriptifs)

Copies locales sur Notre Site:
http://www.gandi.net/static/contracts/local/afnic/fr/nommage.pdf
http://www.gandi.net/static/contracts/local/afnic/fr/fondamentaux.pdf
http://www.gandi.net/static/contracts/local/afnic/fr/sectoriels.pdf
http://www.gandi.net/static/contracts/local/afnic/fr/descriptifs.pdf

Ces documents contractuels, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre AFNIC. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles qui y sont intégrées par renvoi et s'imposent à Nous comme à Vous (ci-après, les « Règles AFNIC »).

Les Règles AFNIC déterminent les conditions dans lesquelles Vous pourrez prétendre à l'enregistrement de Votre nom de domaine sous l'extension .FR, sous réserve des termes fondamentaux interdits ou réservés. Elles diffèrent selon que Vous entendez enregistrer un nom de domaine de premier niveau (de type <domaine.fr>) ou de second niveau (par exemple de type <domaine.assoc.fr>), lesquels correspondent à des sous-domaines dédiés:

- descriptifs: dont l'objectif est de décrire une activité ou un titre quelconque, ou
- sectoriels: dont l'objectif est d'identifier une branche d'activité ou un secteur réglementé.

Ces Règles AFNIC se réfèrent notamment, mais de façon non exhaustive, aux critères suivants:

- avoir une existence légale sur le territoire (nationalité, domicile habituel, siège social, marque enregistrée, collectivités territoriales ou services de l'Etat, ...);
- s'agissant des noms de domaine de premier niveau, être identifiable aux travers d'une des trois bases de données électroniques publiques suivantes: Greffes des tribunaux de commerce; Institut national de la propriété intellectuelle (INPI); Institut national de la statistique et des études économiques (INSEE);
- s'agissant des noms de domaine de second niveau (sauf « .com.fr »), justifier de Votre appartenance à la catégorie de sous-domaine dans laquelle Vous voulez enregistrer Votre sous-domaine, en produisant les justificatifs listés par la charte de l'AFNIC;
- formuler toute demande d'enregistrement via un Bureau d'enregistrement conventionné par l'AFNIC (par exemple, au hasard: Gandi!);
- respecter des règles administratives et techniques spécifiques;
- respecter les droits antérieurs et les droits des tiers.

En application des Règles AFNIC et par exception aux conditions générales d'enregistrement de noms de domaine chez Gandi:

- vis à vis de l'AFNIC, Vous n'êtes pas considéré comme propriétaire du domaine mais titulaire d'un droit d'usage pendant la durée de validité du domaine. Nous avons cependant adapté Notre Contrat afin que Vous puissiez bénéficier auprès de Nos services des mêmes droits contractuels que pour les autres extensions;
- Vous êtes dénommé par l'AFNIC «titulaire» du nom de domaine et Vous apparaissez en cette qualité dans le Whois spécifique du .FR (http://www.afnic.fr/outils/whois);
- Nous sommes dénommés par l'AFNIC « Bureau d'enregistrement », « Prestataire Internet », « Prestataire conventionné » ou « Membre AFNIC »;
- Vous devez être en mesure de fournir des justificatifs permettant à l'AFNIC de vérifier Votre identité, et de vérifier que Vous remplissez les conditions requises pour bénéficier de l'enregistrement d'un nom de domaine en .FR.

Vous formulez Votre demande d'enregistrement au moyen de Notre Interface web et fournissez par Notre intermédiaire, conformément aux Règles AFNIC, les justificatifs requis, dont la liste Vous est présentée sur Notre Interface web.

Nous transmettons Votre demande et les éléments requis à l'AFNIC, qui les vérifie. L'AFNIC peut Vous demander, par Notre intermédiaire, de fournir des informations ou documents complémentaires dans les trente (30) jours suivant sa demande. Pendant ces vérifications, l'enregistrement de Votre domaine est en cours (le domaine n'est plus disponible), mais signalé en problème. Si Vous ne fournissez pas les justificatifs demandés dans les délais, Votre nom de domaine sera bloqué par l'AFNIC puis détruit, et Vous perdrez tout droit sur le domaine, sans que pouvoir prétendre à un quelconque remboursement ni à une quelconque antériorité, et sans que la responsabilité de Gandi ou celle de l'AFNIC ne puisse être engagée de ce fait.

De même, tout manquement aux Règles AFNIC, et plus particulièrement à la Charte de nommage du .FR, est de nature à justifier la suspension ou la destruction du nom de domaine par l'AFNIC, sans que sa responsabilité ou celle de GANDI ne puisse être engagée de ce fait, outre les condamnations auxquelles Vous Vous exposez en cas de violation des droits des tiers ou de Vos obligations légales et contractuelles.

Article C3- Durée du nom de domaine – Renouvellement

Votre nom de domaine est enregistré pour une durée de douze (12) mois indivisible et renouvelable. L'AFNIC prévoit que le renouvellement de votre nom de domaine est automatique, sous réserve cependant que Vous régliez les frais correspondants. Pour satisfaire à la fois à cette règle et au Code de la Consommation concernant la reconduction tacite, Nous solliciterons auprès de Vous, par écrit, le règlement préalable des frais de renouvellement, au moins un (1) mois avant l'Expiration de Votre domaine, de façon à Vous laisser la possibilité de ne pas renouveler le domaine (et donc le Contrat) si tel est Votre souhait. Si Vous ne souhaitez pas renouveler il Vous suffira de ne pas régler les frais de renouvellement, et dans ce cas à Expiration Nous demanderons à l'AFNIC la destruction de Votre nom de domaine.

Article C4- Transfert chez Gandi (changement de délégation)

Vous pouvez initier par Notre intermédiaire une demande de transfert (dit aussi « changement de prestataire » ou « changement de délégation ») pour un nom de domaine en .FR depuis un autre Bureau d'enregistrement vers Gandi (transfert entrant), selon la procédure et les délais indiqués sur Notre Site web et dans le respect de la Charte de nommage du .FR, plus particulièrement l'article 27 (http://www.afnic.fr/obtenir/chartes/nommage-fr#27).

Nous Vous précisons que, selon les Règles AFNIC:

- Vous devez préalablement demander la résiliation de Votre nom de domaine chez Votre ancien Bureau d'enregistrement par une lettre recommandée avec accusé de réception;
- Vous suivez ensuite la procédure décrite sur Notre Interface et notamment Vous confirmez Votre autorisation selon un format spécifié sur Notre Site web. Si Vous refusez ou n'autorisez pas expressément le transfert sollicité selon ces modalités, le transfert échouera, sans indemnisation de part et d'autre;
- Votre ancien Bureau d'enregistrement est susceptible de s'opposer au transfert et dispose d'un délai de quinze (15) jours pour formuler cette opposition auprès de l'AFNIC, ce qui aura pour effet de suspendre la procédure pendant un délai supplémentaire de six (6) semaines. Pendant ce délai il Vous appartient d'annuler la demande de transfert auprès de Nos services, ou bien de procéder aux démarches requises auprès de Votre ancien Bureau d'enregistrement afin qu'il accepte le transfert. En conséquence, le transfert d'un domaine en .FR peut prendre deux (2) à six (6) semaines, à moins que Votre ancien Bureau d'enregistrement n'accélère la procédure en formulant explicitement son accord auprès de l'AFNIC.

Lorsque le transfert est terminé avec succès, Votre nom de domaine est enregistré dans Nos bases. Le transfert vers Gandi:

- ne modifie pas a priori le l'identité du titulaire. Par conséquent il Vous appartient de vérifier que Vous êtes bien inscrit comme titulaire du domaine chez Votre ancien Bureau d'enregistrement avant de demander le transfert. Si Vous souhaitez également changer le titulaire du domaine, les deux opérations seront nécessairement dissociées: Vous effectuerez d'abord le changement de propriétaire (dit aussi « transmission »), soit auprès de Votre ancien Bureau d'enregistrement, soit auprès de Nos services selon les modalités décrites sur Notre site web et dans les conditions générales d'enregistrement de noms de domaine chez Gandi (article 15); puis dans un deuxième temps Vous pourrez demander le transfert du domaine chez Gandi;
- entraîne le commencement d'une nouvelle durée d'enregistrement du nom de domaine, supprimant ainsi la mention de l'antériorité de l'enregistrement de Votre nom de domaine. Le prorata n'est pas conservé ni indemnisé, la date de création du domaine est réinitialisée par l'AFNIC au moment du transfert.

Notre prestation consiste à transmettre Votre demande de transfert à l'AFNIC et à Vous assister dans l'accomplissement des démarches requises. Toutefois, la réalisation effective du transfert n'est pas immédiate, suppose l'intervention de plusieurs acteurs et ne dépend pas exclusivement de Nous. Dès lors, si le transfert échoue pour une raison qui ne Nous est pas imputable (par exemple date d'expiration dépassée, ou refus ou absence d'autorisation d'un des acteurs: AFNIC, Bureau d'enregistrement, titulaire, Contacts, ...), Notre responsabilité ne peut être engagée et Vous ne serez pas remboursé. Toutefois Nous pourrons Vous assister pour identifier le problème et Vous aider à le résoudre.

Article C5- Verrouillage

Par exception aux conditions générales d'enregistrement de noms de domaine chez Gandi, selon les spécifications techniques de l'AFNIC, il n'est pas encore possible de placer une sécurité de verrouillage contre les transferts sur un nom de domaine en .FR.

Article C6- Gel

Il n'existe pas de période de gel pour les domaines en .FR. Lorsque la date d'Expiration est dépassée, le nom de domaine passe directement en procédure de destruction.

Article C7- Restauration

Selon les spécifications techniques de l'AFNIC, il n'est pas encore possible de restaurer un nom de domaine en .FR lorsqu'il a été détruit par le Bureau d'enregistrement.

Article C8- Utilisation des données personnelles

Les présentes conditions particulières ne dérogent pas aux conditions générales d'enregistrement de noms de domaine chez Gandi relatives aux données personnelles. Les données personnelles et techniques associées à l'enregistrement de Votre nom de domaine en .FR sont collectées pour permettre l'enregistrement et la gestion de Votre nom de domaine. Elles sont destinées à être transmises à l'AFNIC, intégrées dans sa base de données, et publiées dans l'annuaire public Whois des noms de domaine, accessible notamment sur Notre site (http://www.gandi.net/whois) ou celui de l'AFNIC (http://www.afnic.fr/outils/whois), ainsi que sur tout autre service d'accès à la base Whois, librement accessible aux tiers dans le monde entier conformément aux conditions générales d'enregistrement de noms de domaine chez Gandi (article 16) et aux Règles AFNIC.

Vous déclarez avoir pris connaissance de ces règles et les accepter. Vous acceptez notamment que Vos informations personnelles soient ainsi rendues publiques dans la base Whois. Toutefois, si Vous êtes titulaire d'un nom de domaine sous .nom.fr, Vous bénéficiez d'une option dite de « Diffusion restreinte ». Lorsque cette option est mise en oeuvre, aucune information d'ordre personnel (nom, adresse, téléphone...) n'est diffusée en ligne au sein de la

base Whois de l'AFNIC. Seules figurent alors des informations d'ordre technique (contact technique, coordonnées du Bureau d'enregistrement et serveurs DNS).

Article C9- Règles applicables en cas de litige

Comme annoncé dans les conditions générales d'enregistrement de noms de domaine chez Gandi (article 17), l'AFNIC édicte des règles spécifiques et une procédure alternative de règlement des litiges relatifs aux noms de domaine en .FR, prévues par la charte de nommage du .FR (article 38) dite « **PARL** », disponible à l'adresse suivante:

http://www.afnic.fr/doc/ref/juridique/parl
Copie locale sur Notre Site:
http://www.gandi.net/static/contracts/local/afnic/fr/parl-afnic.pdf

Ces règles PARL sont appliquées par tous les Bureaux d'enregistrement conventionnés par l'AFNIC, en cas de litige portant sur l'enregistrement et/ou l'utilisation d'un nom de domaine. Vous acceptez que tout litige relatif à Votre nom de domaine en .FR puisse être soumis à ces Règles PARL, incorporées par référence à Votre contrat avec l'AFNIC et aux présentes conditions particulières. Vous reconnaissez en avoir pris connaissance et Vous Vous engagez à les respecter. Elles s'imposent à Nous comme à Vous sans faire obstacle aux procédures judiciaires et condamnations encourues en cas de violation des droits des tiers, conformément aux conditions générales d'enregistrement de noms de domaine chez Gandi.

Article C10- Interventions de l'AFNIC et droit de reprise

En application des Règles AFNIC, Vous acceptez que l'AFNIC puisse:

- intervenir sur Votre nom de domaine en application d'une décision de justice ou d'un tribunal arbitral et notamment dans le cadre des procédures alternatives de règlement des litiges (PARL) ainsi que si Vous ne respectez pas la Charte de nommage de l'AFNIC, à laquelle Vous déclarez Vous soumettre sans réserve;
- opérer des contrôles occasionnels relatifs à la conformité de Votre nom de domaine avec la Charte de nommage du .FR et toutes autres Règles AFNIC, ou sur les éléments d'identification fournis, aux termes desquels L'AFNIC pourra bloquer ou supprimer Votre nom de domaine s'il ne satisfait pas aux Règles AFNIC;
- disposer d'un droit de reprise et d'un droit de préemption sur Votre nom de domaine, notamment dans le cas d'un terme, choisi comme nom de domaine, qu'il s'avèrerait nécessaire d'introduire dans la liste des termes fondamentaux non attribuables (http://www.afnic.fr/obtenir/chartes/fondamentaux). Toutefois le droit de reprise ne peut s'exercer sans un préavis de six (6) mois, ramené à trois (3) mois en cas d'urgence motivée, Vous permettant de choisir un autre nom de domaine (source: article 8 de la Charte de nommage du .FR : http://www.afnic.fr/obtenir/chartes/nommage-fr#8).

En qualité d'intermédiaire technique, Nous n'avons aucune maîtrise sur ces interventions effectuées à l'initiative de l'AFNIC sur Votre nom de domaine en application des documents contractuels Vous liant à l'AFNIC.

Article C11- Modifications des conditions particulières

Les Règles AFNIC sont sujettes à modifications ou évolutions, liées au système de nommage propre au .FR. Elles sont imposées par l'AFNIC et constituent des modifications indépendantes de Notre volonté qui s'imposent à Nous comme à Vous. En acceptant la Charte de nommage du .FR (notamment l'article 42), Vous acceptez le principe de ces modifications.

Les révisions et versions successives seront publiées sur le site web de l'AFNIC et sur Notre Site web et Vous seront notifiées au moins un (1) mois avant leur entrée en vigueur. Si Vous ne les

acceptez pas, Vous pourrez résilier Notre Contrat sans pénalité de résiliation et sans droit de dédommagement, conformément aux conditions générales d'enregistrement de noms de domaine chez Gandi (articles 6 et 15) et le Contrat Vous liant à l'AFNIC conformément aux documents contractuels Vous liant à l'AFNIC.

-fin de l'annexe C-